

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 3e/24-07
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

Accès au château du Hohlandsbourg

Programme AO11

La Commission Permanente du Conseil Général,

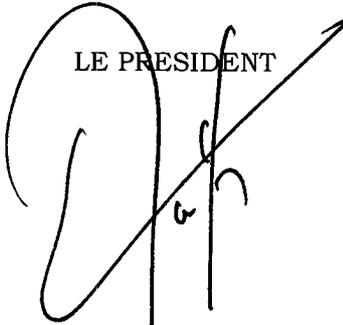
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 3^e/19-2 du 22 février 2002 relative à la route des Cinq Châteaux entre Saint-Gilles à Wintzenheim et Husseren-les-Châteaux,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à lancer une étude d'avant-projet pour l'aménagement du chemin d'accès au château du Hohlandsbourg et affecter cette opération au programme AO11.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 01 MARS 2007
Publication ... 02 MARS 2007
Pour le Président du Conseil Général
Délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions